



Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

SEANCE DU MERCREDI 28 JUIN 2023

N° 44-2023

Objet : Prix pour la manifestation « Courez - Gagnez »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la note explicative de synthèse,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la commission « Finances - Développement de la Communauté » réunie le 12 juin 2023,

Vu la décision du Bureau communautaire en date du 15 mars 2023 de récompenser, par tirage au sort, une personne qui aurait participé aux trois courses organisées sur le territoire,

Considérant que la Communauté de communes de l'Orée de la Brie organise une opération dénommée « Courez - Gagnez » à cette occasion,

Considérant que cette opération a pour objectif d'encourager la participation aux quatre courses, de créer un dynamisme sportif sur le territoire et de faire connaître l'intercommunalité,

Considérant qu'il est demandé aux coureurs de participer aux quatre courses du territoire : la Toc à Chevry-Cossigny, la Va'Run'Noise à Varennes-Jarcy, l'Happy Run à Brie-Comte-Robert, la Foulée de Servon à Servon,

Considérant que la Communauté de communes souhaite récompenser les participants à la suite du tirage au sort,

Considérant que cette récompense prendra la forme de bons d'achats à valoir chez les restaurateurs partenaires du territoire :

- Les Apoth's, la Fabrique et la Brasserie Briarde sur la commune de Brie-Comte-Robert,
- Le Morgan'Dine sur la commune de Chevry-Cossigny,
- Volfoni et Au Bureau sur la commune de Servon,
- La Feuillaie et l'Olivier sur la commune de Varennes-Jarcy,

Suite de la délibération N° 44-2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article 1^{er} : **Attribue** trois prix répartis de la manière suivante :

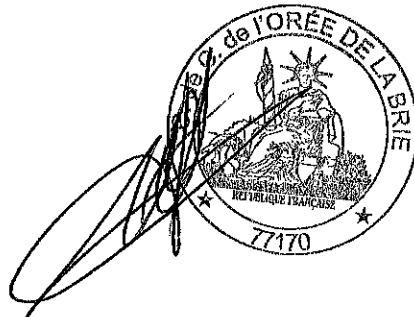
- Un prix d'un montant de 150 €,
- Un prix d'un montant de 100 €,
- Un prix d'un montant de 50 €.

Article 2 : **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette manifestation.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 29 juin 2023.

Le Président,
Jean LAVIOLETTE.





Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MERCREDI 28 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mille vingt-trois s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, BOYER, FERRER, GONZAGUE, LABRUYERE, LAFORGE, MERIAUX, MOLINERIS, NOEL, ROLLET, SAUVIGNON, SANTIN et Messieurs BEZOT, CHEVALIER, COLLON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PRUVOT, SAMANIEGO, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

Etaient représentés :

Madame VINIIT pouvoir à Madame FERRER.
Monsieur DARMON pouvoir à Monsieur BEZOT.
Monsieur PENNEC pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.
Monsieur RALLIERE pouvoir à Monsieur VILLAÇA.
Monsieur SAUVIGNON pouvoir à Mme SAUVIGNON.

Etait absent excusé : Monsieur COULOUMY.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame NOEL a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **18** (à la délibération N° 35-2023) puis **23** (à la délibération N° 36-2023) et **24** (à la délibération N° 37-2023).

Membres excusés et représentés : **4** (à la délibération N° 35-2023) puis **5** (de la délibération N° 36-2023 à la délibération N° 50-2023).

Membres absents non représentés : **8** (à la délibération N° 35-2023) puis **2** (à la délibération N° 36-2023) et **1** (de la délibération N° 37-2023 à N° 50-2023).

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mardi 30 mai 2023.